



DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Secrétariat Général

COMPTE RENDU
Réunion du Conseil municipal
du 6 mars 2019

Membres présents : Pierre-Marie CHARVOZ, Jean-Paul MARGUERON, Philippe GEORGES, Sandrine TESTON, Dominique JACON, Lucie DI CANDIDO, Georges NAGI, Daniel MEINDRE, Michel BONARD, Pierre GADEN, Jean-Claude PETTIGIANI, Marie LAURENT, Marie-Christine GUERIN, Isabelle BRUN, Jacky ROL, Béatrice PLAISANCE, Josiane VIGIER, Philippe ROLLET, Françoise COSTA, Nathalie VARNIER, Daniel DA COSTA, Lomig LE BRAS.

Membres absents : Mario MANGANO (procuration à Philippe GEORGES), Françoise MEOLI (procuration à Lucie DI CANDIDO), Ségolène BRUN (procuration à Dominique JACON), Valérie DENIS (procuration à Sandrine TESTON), Florian BISSCHOP (procuration à Pierre-Marie CHARVOZ), Eva PASCERI (procuration à Marie LAURENT), Nabil CHOUACHI (procuration à Daniel MEINDRE).

Secrétaire de séance : Josiane VIGIER.

Diffusion : Conseil municipal, services municipaux, presse.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation des conseillers, le compte rendu du conseil municipal du 7 février 2019. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales a institué la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il a pour objet de permettre aux élus de définir les grandes orientations budgétaires ; il constitue la première étape du cycle budgétaire annuel.

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue un temps de réflexion dans lequel la collectivité discute de ses orientations et donne du sens aux actions menées tant en investissement qu'en fonctionnement. Ce débat permet ainsi d'explicitier les choix stratégiques et les orientations prises par l'exécutif. Il permet par ailleurs de définir la stratégie financière de la collectivité.

Monsieur le Maire fait le point sur la situation financière de la commune, rappelle les éléments de contexte à caractère national et ceux se rapportant plus particulièrement à la collectivité.

Il précise les orientations 2019 tant en fonctionnement qu'en investissement et présente les opérations nouvelles que le budget primitif devrait prendre en compte.

Il rappelle que ces éléments ont fait l'objet de la note de synthèse adressée aux élus préalablement à la séance du conseil municipal ainsi que du diaporama présenté en séance.

Il informe le conseil municipal de la date du vote du budget le 25 mars 2019.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la réalisation budgétaire 2018 comme celle de 2017 a connu un resserrement des dotations de l'Etat. La Dotation Globale de Fonctionnement d'un montant de 169 000 € marque une nouvelle baisse de 85 000 €. Malgré ce contexte contraint les recettes de fonctionnement ont connu une évolution de 250 000 €.

Un diaporama est présenté à l'assemblée.

Monsieur le Maire fait part des faits marquants en 2018 :

- Non versement de la redevance SOREA (2 années) : 130 000 €
- Prélèvement de l'Etat au titre du FPIC qui s'établit à 375 000 €
- Dotation globale de fonctionnement (DGF) 169 000 €. Baisse de 85 000 €
- Légère augmentation du produit des impôts ménages (2,5 %) :
4 347 267 € en 2017 / 4 453 481 € en 2018
- Certains postes budgétaires en augmentation de dépenses :
 - Entretien voies et réseaux
 - Entretien des terrains
 - Régularisation de 14 mois des restaurants scolaires
 - Régularisation de 2 marchés de Noël (2017 et 2018)
 - Carburants, combustibles, électricité + 30 000 €
- Transfert d'achats et d'opérations prévus en investissement vers le fonctionnement et création de fiches travaux

- Augmentation des recettes taxe additionnelle aux droits de mutation 20 % (195 000 €) et stagnation taxe sur la publicité extérieure (99 000 €)
- Signature de deux conventions dans le cadre du chantier Lyon-Turin :
 - convention entre la commune, l'Etat et TELT relative à la gestion des voiries impactées dans le cadre des travaux de la section transfrontalière
 - convention entre la commune, SNCF Réseau et TELT relative à la modification des voiries et des réseaux gérés par la commune
- Intégration dans le budget ville des dépenses liées à Culture Evénements Animations et non versement de subvention à l'EPIC dissous au 1^{er} janvier 2018 ce qui impacte plusieurs comptes dont le 611 et le 6135.

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Paul MARGUERON pour la présentation détaillée des éléments du DOB.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018

Jean-Paul MARGUERON indique que quelques modifications sont à noter par rapport au document remis en commission finances notamment sur le 011 : charges à caractère général. Les engagements ont été pris en compte. Il commente en détail les tableaux ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement 2018			
Dépenses totales fonctionnement 2018	Chapitre	BP 2018	CA 2018
	011 : Charges à caractère général	2 553 311.60	2 480 091.68
	012 : Charges de personnel	6 291 350.00	6 259 084.08
	014- Atténuation de produits	442 793.54	376 210.00
	022 : Dépenses imprévues fonctionnement	-	
	65: Autres charges de gestion courante	822 274.46	809 309.80
	66 : Charges financières	417 000.00	413 039.30
	67 : Charges exceptionnelles	41 652.00	32 750.03
	TOTAL DEPENSES REELLES	10 568 381.60	10 370 484.89
	042 Opération d'ordre de transfert entre sections	217 367.52	226 128.87
	023: Virement à la section d'investissement	874 595.40	1 128 472.27
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT 2018	11 660 344.52	11 725 086.03

Recettes de fonctionnement 2018			
Recettes totales fonctionnement 2018	Chapitre	BP 2018	CA 2018
	013 : Atténuations de charges	35 100.00	51 301.10
	70 : Produits de service	1 610 204.00	1 711 956.44
	73 : Impôts et taxes	9 300 000.00	9 420 090.54
	74: Dotations et participations	540 442.00	544 607.08
	75 : Autres produits de gestion courante	335 710.00	273 625.87
	76 : Produits financiers	-	16.00
	77 : Produits exceptionnels (- 775)	71 605.00	28 857.17
	TOTAL RECETTES REELLES	11 893 061.00	12 030 454.20
	002 Excédent de fonctionnement reporté		
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	121 160.59	120 972.78
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT 2018	12 009 279.00	11 861 364.09

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2018

Les réalisations : le montant total réalisé s'élève à 1 278 237 €.

Les principales opérations 2018 :

- Remplacement logiciel ressources humaines	42 K€
- Travaux liés à la sécurité dans les écoles	19 K€
- Travaux dans les écoles	47 K€
- Travaux dans les cimetières	30 K€
- Remplacement chaudière S. Berthier	90 K€
- Installation salon de coiffure sous les Arcades	80 K€
- Remplacement véhicule CTM	56 K€
- Confortement Tour de la Corrierie	185 K€
- Rue Aristide Briand	320 K€
- Travaux divers voiries (rues 8 Mai, Jean Huguet)	135 K€
- Containers semi-enterrés	40 K€
- Livres médiathèque	22 K€

ORIENTATIONS 2019

Monsieur le Maire présente :

Le contexte de l'intercommunalité (impact sur la commune)

- Création au 1^{er} janvier 2019 des services communs juridique, marchés publics, urbanisme habitat aménagement études projets
- Transfert compétence enseignement artistique au Syndicat du Pays de Maurienne
- Démarchés en vue du transfert à la 3CMA des compétences : action sociale, création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale
- Intervention de la 3CMA sur les dossiers :
 - Eaux de l'Echaillon à des fins de thermalisme
 - Aménagement du site de l'Epine
 - Activité commerciale (GAEM)
 - Acquisitions foncières (ZAE Plantins)

Philippe ROLLET indique :

« Vous parlez « d'interventions » de la 3CMA sur des dossiers (eaux de l'Echaillon, secteur de l'Epine....). Il ne s'agit pas seulement d'une intervention, ces dossiers sont portés intégralement par la 3CMA, même si la commune pourra donner son avis. "Intervention" est un terme réducteur ».

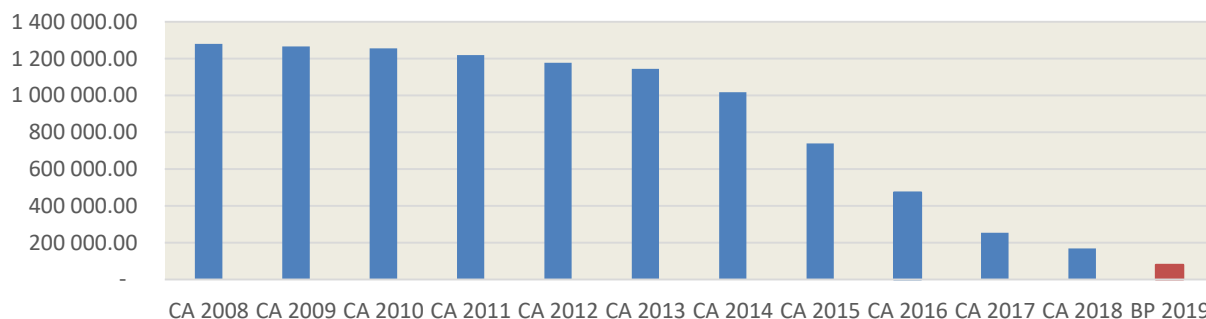
Monsieur le Maire prend note de cette remarque et précise que le terme « en lieu et place de la ville » est en effet mieux adapté. Il renvoie par ailleurs à la note de synthèse qui indique bien de manière précise : « *Plusieurs dossiers structurants pour l'attractivité de la ville sont portés par la Communauté de communes au titre de ses compétences actuellement en vigueur....* ». Le terme « intervention » utilisé dans le diaporama était juste de nature à rappeler que les travaux ne relevaient pas de la Commune.

Le contexte de la commune

- Ville étape départ du Tour de France
- Début effectif du chantier Lyon-Turin Ferroviaire sur la commune – implication des services municipaux – convention financière entre la Ville et TELT
- La restauration du patrimoine monuments historiques (crédits Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) – DRAC...)
- Création de services communs Habitat Urbanisme, marchés publics, juridique assurance avec transfert des agents à la 3CMA
- Transfert du Conservatoire de Musique à Rayonnement Communal au Syndicat du Pays de Maurienne et diminution de l'attribution de compensation
- Occupation de l'Ancien Evêché à partir du mois de juillet par les différents services occupant le Centre d'Affaires et de Ressources (3CMA, SPM, Maurienne Tourisme, Auvergne Rhône-Alpes Entreprises, GAEM, GIDA).

Impact de la loi de finances du 28 décembre 2018 sur le budget communal
Evolution de la dotation forfaitaire 2008-2019

Evolution de la dotation forfaitaire 2008- 2019



CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019
1 281 223	1 265 851	1 256 533	1 219 148	1 177 000	1 145 223	1 017 811	739 944	473 144	254 121	169 000	80 000

Fonds National de Péréquation des ressources Communales et Intercommunales (FPIC)

Monsieur le Maire comment le tableau ci-dessous.

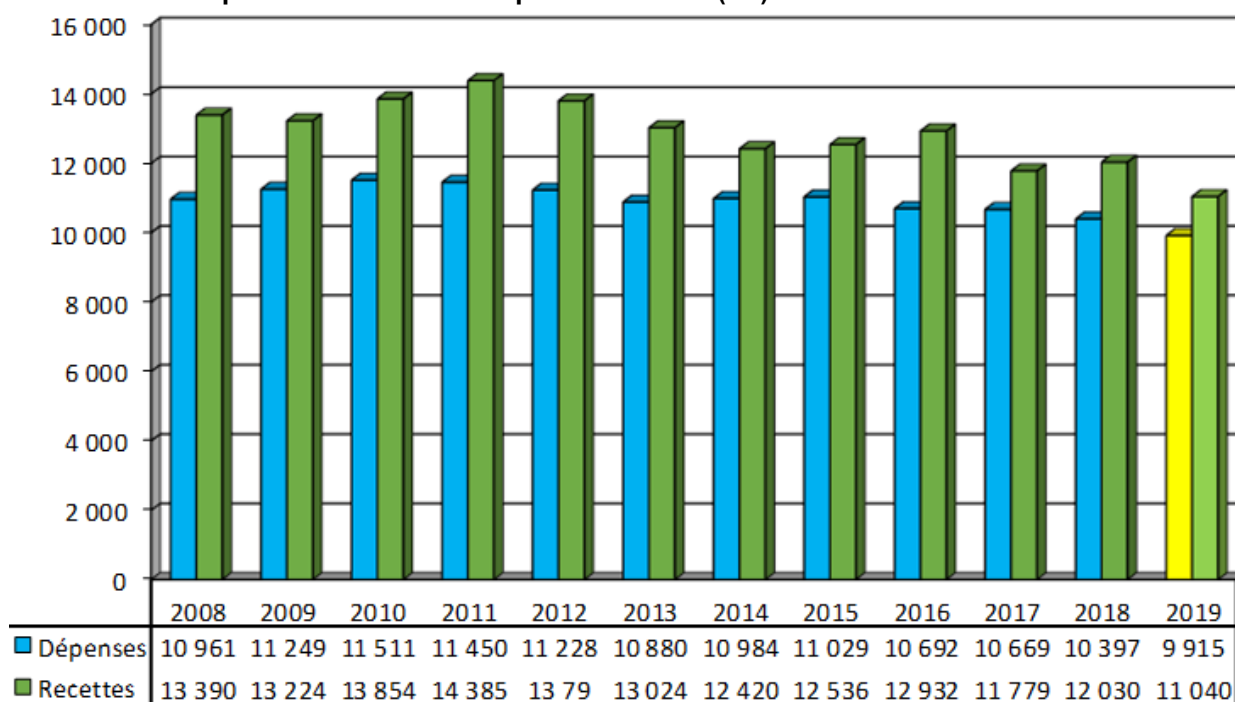
L'évolution de la part FPIC de la commune de Saint-Jean-de-Maurienne peut être évaluée comme suit :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Part Saint-Jean-de-Maurienne	110 229	243 346	363 202	457 414	703 215	540 000	375 000	400 000

Philippe ROLLET précise que les dotations forfaitaires de l'Etat ne résultent pas d'une seule volonté de l'Etat, contrairement au FPIC, mais elles sont attribuées sur la base de critères et tiennent compte du contexte local dont la démographie. Saint-Jean-de-Maurienne, je le rappelle, a perdu plus de 1000 habitants depuis 2015. Monsieur le Maire ajoute que la prévision pour 2019 est de 400 000 €

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019

Evolution des dépenses et des recettes prévisionnelles (K€)



Jean-Paul MARGUERON commente le tableau remis aux conseillers municipaux avec la note de synthèse.

Philippe ROLLET fait une intervention :

On constate une augmentation globale de 300 000 € entre 2018 et 2019. Cette augmentation résulte en grande partie des charges liées au Tour de France que l'on retrouve réparties sur toutes les lignes.

A noter également :

- Charges de personnel : transfert du personnel de l'école de musique au Syndicat du Pays de Maurienne,
- Charges de téléphonie : elles sont de plus en plus coûteuses alors que l'effectif baisse. Peut-être faudrait-il revoir le contrat...
- Energie : représente le quart du compte 011 et n'a cessé d'augmenter (+ 25 % en 10 ans, + 15 % en 4 ans, +10 % en 2019). Nécessité de suivre les dépenses énergétiques précisément pour identifier les pistes d'économies à moyen terme.

Sur cette présentation nous pouvons constater concrètement l'incidence des négociations sur le transfert de l'Ecole de Musique qui nous ont fait perdre 220 000 € par an. Saint-Jean-de-Maurienne subira la perte de ces ressources à vie. On n'a pas su saisir une opportunité qui ne se représentera pas.

Jean-Paul MARGUERON précise qu'il y a une convention avec SOREA qui fait que la ville a une réduction et de ce fait paie 50 % de la consommation d'électricité. Mais il faut s'attendre à de sérieuses augmentations sur l'éclairage public à l'avenir. Réduire l'éclairage public serait compliqué car lorsqu'une lampe manque dans un quartier, c'est trois appels reçus concernant le problème. Il faut donc remplacer les ampoules rapidement. Il faut également faire des économies sur l'eau même si c'est un autre budget (pas trop arroser,...).

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2019

Les orientations

Les opérations d'investissement 2019 :

- 1 126 K€ : restes à réaliser
- 2 545 K€ : opérations nouvelles

soit un total de 3 671 K€*

Hors subventions nouvelles qui pourraient être octroyées :

- Subventions Région pour le programme de travaux de l'église Notre-Dame et Département pour la rue Aristide Briand.

DEPENSES		RECETTES	
Déficit d'investissement reporté	474 K€	TLE	50 K€
Remboursement d'emprunts	750 K€	Subventions (Solde 2018 440k€ + 2019: 1 455 K€ Drac, FSIL, Département, Région, DSIL	1 895K€
Poursuivre et terminer les opérations engagées sur 2018 et reportées	1 126 K€	FCTVA	180 K€
		Ventes (Plantins, Maison ONF Serveurs,	288 K€
		Virement entre sections	919 K€
Opérations nouvelles	2 756 K€	Dotation aux amortissements	236 K€
Dépenses imprévues	25 K€	Affectation résultat fonctionnement	1563 K€
TOTAL	5 131 K€	TOTAL	5 131K€

Les orientations en matière d'investissement

La prévision budgétaire s'équilibre à hauteur de 4 920 000 €, selon le tableau ci-après, intégrant notamment les opérations engagées en 2018 et restant à réaliser, les virements entre sections et l'affectation du résultat de fonctionnement.

DEPENSES		RECETTES	
Déficit d'investissement reporté	474 K€	TLE	50 K€
Remboursement d'emprunts	750 K€	Subventions (Solde 2018 440k€ + 2019: 1 275 K€ Drac ,FSIL, Département, DSIL	1 715 K€
Poursuivre et terminer les opérations engagées sur 2018 et reportées	1 126 K€	FCTVA	180 K€
		Ventes (Plantins, Maison ONF Serveurs,	288 K€
		Virement entre sections	888 K€
Opérations nouvelles	2 545 K€	Dotations aux amortissements	236 K€
Dépenses imprévues	25 K€	Affectation résultat fonctionnement	1563 K€
TOTAL	4 920 K€	TOTAL	4 920K€

Il convient de retenir que les restes à réaliser correspondent à un montant de 1 126 000 € et que le montant retenu pour les opérations nouvelles s'établit à 2 545 000 €.

Les restes à réaliser des opérations engagées en 2018 sont principalement les suivantes :

- Eglise Notre Dame Retables 74 k€
- Eglise Notre Dame consolidation et restauration 93 k€
- Confortement Tour de la Corrierie 500 k€
- Désamiantage et démolition Tabellion 218 k€
- Rue Aristide Briand 40 k€
- Toiture logement des Clapeys 56 k€
- Accessibilité Sébastien Berthier 92 k€
- Chaudière Sébastien Berthier 24 k€

Les opérations nouvelles à prioriser pourraient être les suivantes :

- Consolidation et restauration de l'Eglise Notre Dame 1536 K€
- Tour de la Corrierie désamiantage et déconstruction 410 K€
- Travaux de réfection de voiries 500 K€
- Travaux d'accessibilité Sébastien Berthier 300 K€
- Extension locaux de la police 100 K€
- Travaux divers logements 65 K€
- Remplacement chaudières Chaudannes 100 K€
- Remplacement, acquisition de matériels ou remise aux normes, travaux divers gymnases et écoles, vidéo protection.....

A ce jour le montant des besoins identifiés en investissement par la collectivité pour le budget 2019, prenant en compte l'ensemble des besoins prioritaires exprimés par les différents services, est de l'ordre 3 500 000 €.

Le Débat d'Orientation Budgétaire devra permettre de définir le niveau d'intervention de la collectivité et les voies et moyens qui devront s'y rapporter : augmentation de la fiscalité, emprunts, ajustement du budget de fonctionnement, redéfinition des choix d'investissement.

Monsieur le Maire indique que plusieurs dossiers structurants pour l'attractivité de la ville sont portés par la Communauté de communes au titre de ses compétences actuellement en vigueur. Il s'agit principalement :

- Des travaux visant à faire valoir les eaux de l'Echaillon à des fins thermo-ludiques ou de thermalisme
- De l'installation en cœur de ville d'une maison de l'habitat, guichet unique visant à résorber la vacance des logements et à promouvoir l'offre locative dans le contexte du chantier Lyon-Turin Ferroviaire
- Du projet d'aménagement du site de l'Epine, Avenue Henri Falcoz
- Des acquisitions foncières et de voiries en prévision de l'aménagement de la zone d'activités économique des Plantins
- Des actions de soutien à l'activité commerciale dans le cadre de la commission mixte ville/3CMA et de l'appui par la 3CMA au groupement des acteurs économique de Maurienne (GAEM).

La plupart de ces dossiers encore à l'état de projets lors du débat d'orientation budgétaire 2018 font l'objet d'avancées marquantes et significatives notamment :

- La mise en service de la maison de l'habitat
- L'acquisition des terrains du site de l'Epine et de la démolition de la bâtisse qui s'y trouvait avec les modalités de portage de l'opération par l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL).

Jean-Paul MARGUERON précise que la CAF (Capacité d'Autofinancement) sera de 370 000 € pour 2019. La capacité de désendettement remonte.

Il précise que le FSIL vient surtout sur le Tabellion (il n'y en a pas pour l'Eglise Notre Dame puisque cela a déjà été fait il y a deux/trois ans). Il arrive à extinction fin 2020.

Pierre GADEN fait une intervention concernant la déconstruction/démolition du Tabellion :

« Des subventions sont assujetties pour ce dossier. Est-ce que, si l'on fait un transfert on estime que l'on aura pas à démolir puisqu'il n'y a pas de grosses structures derrière, peut-on transférer les subventions sur l'Eglise Notre Dame ».

Jean-Paul MARGUERON indique que la seule subvention que l'on ait sur la Tour de la Corriere (désamiantage) c'est le FSIL. On ne peut donc pas le mettre sur Notre Dame. A ce jour il y a 257 000 € de subvention FSIL orientés sur Notre Dame.

Il précise qu'aujourd'hui la subvention de Notre Dame avec la DRAC, le Département et la Région est de 1 200 000 €.

Philippe ROLLET fait une intervention :

« La déconstruction du Tabellion bénéficie de subventions dont le FSIL (173 000€) mobilisable jusqu'en juin et octobre 2020. Ceci laisse la possibilité de décaler cette déconstruction sans perdre les subventions.

Le débat porte sur ce que l'on veut faire du centre-ville, avec des enjeux sur les bâtiments historiques. La priorité pour mon équipe et moi-même, c'est le patrimoine et donc l'Eglise Notre Dame.

La déconstruction du Tabellion, sans reconstruction dans la foulée, ne présente pas d'intérêt (en 2007, pour le Tabellion, il existait une clause de reconstruction obligatoire après toute démolition). C'est même un gaspillage d'argent public puisqu'il est prévu d'aménager les abords en une énième place qui disparaîtra en cas de reconstruction. Ce n'est pas ce qui redynamisera le centre-ville et qui créera des flux.

De plus, les façades dégagées par la démolition ne sont pas en meilleur état que les façades actuelles et des supports devront être installés pour consolider les murs. C'est une zone qui présenterait un danger pour la population. Le budget le confirme puisque vous prévoyez une ligne sur la réfection de toiture sur le bâtiment Coupe d'Or mitoyen au Tabellion.

Si un décalage dans le temps est à faire, c'est bien celui de la démolition du Tabellion ; il faut cependant continuer à travailler afin d'étudier les possibilités de basculer la subvention FSIL sur d'autres projets. La ligne démolition du Tabellion côté Mairie semble être le curseur d'équilibre du budget car s'engager dans la démolition rendrait un emprunt conséquent obligatoire.

Outre les dépenses de fonctionnement et les projets d'investissement, le budget 2019 doit couvrir les dépenses générées par l'accueil du Tour de France dont la décision, je le rappelle, a été prise arbitrairement, sans concertation.

Sans l'étape du Tour de France (150 000 € / 200 000€) et avec une meilleure négociation sur le transfert de l'Ecole de musique (+220 000 €) la capacité d'autofinancement de la ville aurait été différente (plus de 700 000 €).

Ce budget 2019 est un budget particulier qui offre plusieurs solutions, avec malgré tout, l'objectif de ne pas perdre les subventions sur la consolidation de l'église Notre Dame ainsi que celles liées à la consolidation du Tabellion.

- Comment expliquer à la population que l'on emprunte alors que l'on finance une étape du Tour de France ?
- Comment augmenter les impôts alors que vous avez déjà annoncé que vous ne le ferez pas.

Je regrette que vous n'ayez pu vous entendre entre vous, membres de la majorité, pour nous donner les grands axes de votre réflexion et les choix qui sont les vôtres. Ce budget aurait mérité une plus grande attention de votre part.

Nous pensons que ce budget doit être envisagé sur les exercices 2019 et 2020 car les travaux engagés en 2019 détermineront les recettes et les dépenses du budget 2020 (notion de FCTVA, glissement de subventions et de facturations).

Vous m'interpellez sur les emprunts et la situation de 2007/2008. Le contexte de 2008 était différent de celui de 2019. Tout emprunt doit prendre en compte la capacité de désendettement de la commune. Il est à noter que la ville n'a jamais dépassé la zone orange des critères des banques alors que dans le même temps, comme vous le rappelez, la ville a perdu 1 200 000 € de dotations de l'Etat.

Pierre GADEN indique que « pour cette dernière année de mandat la commune pourrait avoir recours à un emprunt. Il n'y a pas de honte à avoir recours à l'emprunt, les gens comprendraient que pour pouvoir réaliser les opérations nous devons emprunter ».

Lomig LE BRAS précise qu'il faut envisager de boucler le budget sans avoir recours à l'emprunt en lissant sur 2019 et 2020 les travaux sur Notre Dame et les travaux sur le Tabellion et quitte à renoncer à certains achats ou à les retarder dans les années futures.

Daniel MEINDRE précise que « le contexte du mouvement citoyen a beaucoup évolué en quelques mois. Il faut être conscient que l'on ne peut pas tout faire. Il y a des priorités : la restauration de l'Eglise Notre Dame, la Tour de la Corrierie... les gens sont très attachés à leur patrimoine.

D'autre part, augmenter les impôts serait très mal perçu. Ce ne serait pas un avantage pour la ville d'augmenter la taxe foncière.

Que doit-on faire en priorité ? Ces priorités sont-elles des priorités ? Est-ce que cela justifierait vraiment un emprunt ?

Si emprunt il y avait, il ne faudrait pas qu'il dépasse les 400 000 €, d'autant plus que les taux pratiqués actuellement sont très bas. La rigueur appliquée depuis des années : pas d'augmentation d'impôt, pas de recours à l'emprunt, des comptes qui sont clairs doit être très appréciée.

Il y a une réflexion, un approfondissement à faire pour le jour du vote du budget ».

Lomig LE BRAS précise qu'il est bien évident que tous les travaux de l'Eglise Notre Dame et de la Tour de la Corrierie ne se feront pas sur 2019, une partie sera basculée sur 2020.

Dominique JACON indique que l'on ne parle plus de l'aménagement du ruisseau du Bonrieu, mais ce dossier se poursuit en 2019, il est maintenant financé par le Syndicat du Pays de Maurienne.

Monsieur le Maire indique que le DOB du Syndicat du Pays de Maurienne s'est déroulé le 5 mars 2019. La GEMAPI s'élève à 4 780 000 € et le Bonrieu à près de 900 000 €.

Lomig LE BRAS fait une intervention :

« En 2012, nous avons accueilli un départ du Tour de France. L'inscription auprès d'ASO a coûté 60 000€ HT, soit 72 000€ TTC à la ville. Aujourd'hui, le montant dû à ASO est de 84 000€ TTC, soit une augmentation de 17% par rapport à 2012.

En 2012, la subvention du Conseil Départemental était de 20000€. Elle est du même montant cette année.

Peut-on adresser un courrier au Conseil Départemental pour qu'il tienne compte de cette augmentation dans l'attribution de sa subvention et l'augmente d'au moins 17% ? Par ailleurs, cette demande pourrait se faire conjointement avec les autres communes savoyardes organisatrices d'étapes sur le Tour de France 2019 ».

Monsieur le Maire indique que la contribution du Département de la Savoie se fait à travers Savoie Mont Blanc. Il y a cette année 5 villes étapes sur le Département de la Savoie. Il y aura un engagement conséquent du Département à travers Savoie Mont Blanc. Il n'y a pas eu de revalorisation de la subvention cette année. Il précise qu'une demande de subvention a également été faite au Syndicat du Pays de Maurienne.

Lomig LE BRAS fait une intervention :

« Nous partageons un certain nombre d'orientations budgétaires proposées aujourd'hui : maîtrise des taux d'imposition, absence d'emprunt, maîtrise de certaines dépenses de fonctionnement, volonté d'économie sur certains postes clés comme les dépenses de chauffage et d'électricité avec par exemple le changement de

chaudière de la salle des Chaudannes après celle du gymnase Sébastien Berthier et la mise en place d'un éclairage public avec des ampoules LED.

Mais nous n'approuvons pas certaines dépenses engagées comme celles concernant le Tour de France que nous jugeons superflues, d'autant que, pour notre ville, malgré l'accueil de nombreuses étapes du Tour de France, nous ne voyons aucun développement d'infrastructures touristiques. La promotion touristique de la vallée ne doit pas peser sur la ville de Saint-Jean, mais incombe au SPM. Par ailleurs, c'est désormais la Communauté de Communes et non notre ville qui a aujourd'hui cette compétence de promotion touristique pour notre territoire. Il est donc souhaitable que chacun reste dans son domaine de compétence.

Notre ville n'est pas totalement sortie de ses difficultés financières puisque les recettes diminuent plus que ne le font les dépenses. Il est donc nécessaire de respecter une certaine prudence notamment en matière de dépenses et d'emprunts. »

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de prendre acte de la tenue du débat.

Monsieur le Maire remercie Jean-Paul MARGUERON et Marie-Christine PAVIET qui ont fait plus que préparer ce Débat d'Orientation Budgétaire, ainsi que Jean FOURREAU pour le travail réalisé sur les gros dossiers (Tabellion, Eglise Notre Dame, Tour de la Correrie).

2. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

a) Avancements de grades 2019 – Transformation de postes

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des propositions d'avancement de grade retenues pour l'année 2019 et qui ont reçu un avis favorable de la commission administrative paritaire de catégorie C du 14 février 2019.

Ces propositions instruites en lien avec les responsables et/ou directeurs de service, tiennent compte de la valeur professionnelle des intéressés, de leur manière de servir et de leur niveau de responsabilité dans les missions confiées. Afin de procéder à leur nomination, il propose de transformer les postes des agents dont les dossiers seront présentés :

Catégorie C – A compter du 1^{er} avril 2019 :

- 1 poste à temps complet d'Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe en poste à temps complet d'Adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe,
- 1 poste à temps non complet 28 heures par semaine d'Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles en poste à temps non complet 28 heures par semaine d'Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles,
- 1 poste à temps non complet 21 heures par semaine d'Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles en poste à temps non complet 21 heures par semaine d'Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles.

Catégorie C – A compter du 1^{er} septembre 2019, date à laquelle les conditions d'avancement de grade sont remplies par l'intéressé :

- 1 poste à temps complet d'Adjoint technique en poste à temps complet d'Adjoint technique principal de 2^e classe.

Vote à l'unanimité.

b) Recrutement de personnel temporaire pour l'été 2019

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée les décisions prises depuis de nombreuses années concernant l'emploi de jeunes étudiants durant les vacances scolaires d'été pour assurer divers travaux d'entretien courant sur le domaine public au sein des services municipaux.

Il rappelle également que comme les deux étés passés, dans le cadre de sa politique de dynamisation du centre-ville en lien avec la commission commerce de la Communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan, une animation pour tous les âges, sera organisée pour créer des flux supplémentaires de fréquentation en centre-ville et dynamiser ainsi le commerce de proximité. Celle-ci sera assurée par un jeune étudiant, placé sous l'autorité fonctionnelle du chargé de développement économique de la Communauté de communes.

Afin d'assurer l'ensemble de ces tâches et tout en tenant compte du contexte budgétaire contraint de la collectivité, il propose de recruter des agents contractuels pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement saisonnier d'activité, dans le respect de l'article 3, 2^e alinéa de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il est décidé de recruter :

- 11 agents d'entretien contractuels horaires au maximum, entre le 1^{er} juin et le 31 août 2019 aux services techniques municipaux et rémunérés en référence à la grille de rémunération des adjoints techniques à l'indice brut 348 (1^{er} échelon),

- 1 animateur contractuel horaire pour une durée d'un mois entre le 1^{er} juillet et le 31 août 2019 pour l'animation centre-ville et rémunéré en référence à la grille de rémunération des adjoints d'animation à l'indice brut 348 (1^{er} échelon),

Françoise COSTA fait une intervention :

« Je suis assez surprise de voir que l'activité gyropode, hoverboard figure dans la délibération car il avait été décidé en commission commerce que cette activité serait supprimée ».

Marie-Christine PAVIET indique que lorsque la note de synthèse a été envoyée, la commission commerce ne s'était pas encore réunie. La modification est prise en compte pour la rédaction de la délibération se rapportant à ce point.

Vote à l'unanimité.

COMMUNICATIONS

- ⇒ **CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ET REVOCABLE D'UN GARAGE COMMUNAL**
Monsieur le Maire informe l'assemblée de la location d'un garage communal situé rue Joliot Curie à Madame Cécile GENTIL et Monsieur Serge MOSTACCI.
- ⇒ **SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES AUPRES DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE A RAYONNEMENT COMMUNAL**
Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce service a été transféré au Syndicat du Pays de Maurienne.
- ⇒ **SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES POUR LES ACTIONS DU VIVRE-ENSEMBLE**
Monsieur le Maire informe l'assemblée que tout a été mis dans le budget culture, événements, animations.

QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ Le prochain conseil municipal aura lieu le 25 mars 2019 à 18h30 : vote du budget.
- ⇒ Les prochains conseils communautaires auront lieu les 7 mars 2019 à 18h30 : DOB et 28 mars 2019 à 18h30 : vote du budget.
- ⇒ La prochaine commission des finances aura lieu le 20 mars à 17h00. Marie-Christine PAVIET indique que la note de synthèse sera déjà partie.

Françoise COSTA fait une intervention :

« Lors de la dernière commission commerce de la 3CMA, nous avons découvert que la Fête du Pain 2019 se fera durant le week-end du 22-23 juin prochains en même temps que la Fête de la Saint-Jean.

Cette décision aurait été prise lors de la dernière commission CEA du 5 octobre dernier. Or, ayant trouvé les portes de la mairie closes je n'ai pas pu participer à cette réunion.

Cette mise devant le fait accompli en a surpris plus d'un autour de la table et de nombreux commerçants sont indignés par cette décision arbitraire.

Même si Monsieur Philippe GEORGES considère, comme il le dit, que les commerçants ne proposent rien de tiens à vous rappeler que les commerçants animent leurs commerces. Par ailleurs, ils adhèrent via une cotisation au GAEM par lequel ils sont largement sollicités et participent quotidiennement à la vie de la ville. Vous n'êtes pas sans savoir que le GAEM a obtenu le trophée commerce de Savoie par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Savoie.

Ma position reste la même, je suis contre ce déplacement de date. Je vous rappelle que le choix du 1^{er} jeudi du mois d'août avait pour objectif d'attirer les touristes de stations dans notre ville. C'était un atout pour faire connaître notre cité que ce soit sur le plan culturel, patrimonial ou commercial. Je dis bien c'était car, Monsieur le Maire, vous l'avez dit vous-même ce lundi lors de la dernière commission CEA, «s'il n'y a pas de boulanger nous l'annulerons ».

Je ne peux que regretter qu'un travail en partenariat avec les acteurs concernés n'est pas été fait et que, de fait, cette manifestation ait perdu tout son sens ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.